Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL2026104-DE

Lisières de l'Oise
Communauté de Communes

N°DEL2026-104

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre 2026 à 19 heures précises, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Complexe sportif et culturel intercommunal à COULOISY sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise le 23 septembre 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPEL DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES :

Etaient présents :
Titulaires :
M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Jocelyne BRASSEUR, M. Michel BUREAU, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE, M. Christian DEBLOIS, M. Bruno DEMORY , Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, Mme Sabine LAHOCHE, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Julien LEQUIEN, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, Mme Valérie MULTON, Mme Dominique PANIZ, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI (30)

Absent(s) ayant donné procuration à :
M. Renaud BOURGEOIS donne procuration à Mme Peggy LEWANDOWSKI
Mme Anne BROCVIELLE donne procuration à M. Michel BUREAU
Mme Danielle CARLIER donne procuration à M. Bruno DEMORY
M. Guillain de France donne procuration à M. Franck SUPERBI
M. Joachim LÜDER donne procuration à Mme Florence DEMOUY
M. Sylvain GOUPIL donne procuration à M. Pascal PILET (6)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :
M. Laurent BARGADA
M. Alain MORIN (2)

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL2026104-DE

DEL2026-104 – Aides directes aux entreprises – Création reprise d'entreprise – Aurore THERET

Rapporteur : Jean-Louis GOURDON

Madame Aurore THERET va créer son activité d'ici la fin de l'année 2026 et dont le siège social sera situé 39 rue de la Fontaine Saint-martin – 60350 ATTICHY.
L'entreprise sera spécialisée dans la création. Afin de réaliser son projet de création, il est nécessaire que l'entreprise se dote du matériel nécessaire à savoir un four électrique pour la cuisson des poteries et les équipements nécessaires à son fonctionnement, lui permettant d'ainsi de pouvoir réaliser ses créations.

Madame Aurore THERET sollicite la CCLO pour une demande de subvention dans le cadre des dispositifs de la convention « Aides directes aux Entreprises » :
• AIDE A LA CREATION / REPRISE D'ENTREPRISE : sur le financement d'équipements de production directement liés à son activité à hauteur de 6 672,78 € HT.

La loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRé, a modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux.
Ainsi, en matière de développement économique, la Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises (hors immobilier d'entreprise relevant du bloc communal et / ou intercommunal).
L'article L.1511-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région.

A ce titre, la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, par délibération du 05 décembre 2024 a approuvé la signature d'un avenant à la convention initiale approuvé par délibération en date du 23 novembre 2023, N°2023-125 afin de participer au financement de 4 dispositifs d'aide au développement des entreprises à savoir :
• Aide à la création – reprise d'entreprises,
• Aide aux entreprises recevant du public,
• Aide à la mobilité des TPE,
• Aide au développement des PME et TPE artisanales, commerciales et de service.

La convention et notamment son avenant prévoient les modalités d'octroi des aides par la Région et par la CCLO, mais aussi les bénéficiaires potentiels, les secteurs d'activité retenus ou exclus, les projets d'investissement concernés, ainsi que les montants et l'intensité des aides.

Madame Aurore THERET, dont l'entreprise est en cours de création et dont le siège social sera situé à Attichy sollicite une subvention « aide à la création / reprise d'entreprise » dans le cadre de la création de son activité au sein des Lisières de l'Oise qui comprend notamment :
• l'achat de matériel spécifique en lien direct avec son activité pour un montant de 6 672,78 € HT soit 8 007,34 € TTC.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL2026104-DE

Le dossier présenté comprend le **plan de financement prévisionnel** suivant :

Nature de l'aide	Dépenses liées au projet en € HT correspondant aux devis fournis	Origine des financements	Montant des financements
Aide à la création reprise d'entreprise	6 672,78 €	**CCLO**	**667,28 €**
		Auto-financement	6 005,00 €
TOTAL	**6 672,78 €**	**TOTAL**	**6 672,28 €**

La CCLO participerait à :
• **l'acquisition d'équipements correspondant au matériel professionnel de production nécessaire à la création de l'activité** sur le territoire des Lisières de l'Oise pour un montant de 6 672,78 € HT soit 8 007,34 € TTC **soit l'octroi d'une subvention de 667,28 €.**

Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRé, qui a modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux,

Vu l'article L.1511-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise que les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région,

Vu la délibération du 23 novembre 2023, N°2023-125 approuvant la signature d'une convention avec la Région Hauts-de-France afin de participer au financement de 4 dispositifs d'aide au développement des entreprises à savoir :
• Aide à la création – reprise,
• Aide au développement des TPE,
• Aide à la mobilité,
• Aide aux entreprises recevant du public.

Vu la délibération N°2023.01989 du Conseil Régional des Hauts-de-France en date du 15 décembre 2023 autorisant le Président du Conseil Régional à signer la convention sus-citée,

Vu la délibération N°2024-68 autorisant la signature de l'avenant à la convention initiale afin de participer au financement de 4 dispositifs d'aide au développement des entreprises à savoir :
• Aide à la création – reprise d'entreprises,
• Aide aux entreprises recevant du public,
• Aide à la mobilité des TPE,
• Aide au développement des PME et TPE artisanales, commerciales et de service.

Considérant la demande de Madame Aurore THERET, dont l'entreprise est en cours de création et dont le siège social sera situé à Attichy, qui sollicite une subvention « aide à la création / reprise d'entreprise », dans le cadre de la création de son activité au sein des Lisières de l'Oise qui comprend notamment l'achat de matériel spécifique en lien direct avec son activité pour un montant de 6 672,78 € HT soit 8 007,34 € TTC.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL2026104-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **Approuvé** l'attribution d'une aide de 667.28 € à l'entreprise de Madame Aurore THERET, sous réserve du justificatif de création de l'activité, de l'envoi des devis, de l'envoi des factures réellement acquittées pour l'acquisition du matériel de production,
- **Autorisé** Monsieur Le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL2026104-DE

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	36
Pour :	36 M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, M. Michel BUREAU, Mme Danielle CARLIER, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE, M. Guillain de FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Bruno DEMORY , Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, Mme Sabine LAHOCHE, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Julien LEQUIEN, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Joachim LÜDER, Mme Valérie MULTON, Mme Dominique PANIZ, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	23 septembre 2026

Franck SUPERBI

Président de la CC des Lisières de l'Oise

